

Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette Mardi 28 juin - Ecole élémentaire 9, rue Tandou

- Réunion animée par Jérôme AMORY, délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette

Actualités du quartier

- Animation du Kiosque de Bitche

Le groupe d'animation a mis en place les « *kiosqu'omadaires* », deux dimanches par mois, de 16h à 18h, sous le Kiosque de Bitche. L'activité reprendra le 28 août avec un après-midi consacré aux jeux d'échecs et de dames.

- « Spectaculaire »

La troisième édition de cet évènement aura lieu cette année sur le Bassin de la Villette les 24 et 25 septembre. Ce sera l'occasion de découvrir la saison culturelle francilienne à venir grâce à la présentation d'extraits de spectacles et concerts gratuits. En 2010, 60000 visiteurs furent accueillis sur les différents stands d'information.

Consulter le programme : <http://evenement.spectaculaire.com/> . Et pour toute question : contact@spectaculaire.com .

Questions / remarques :

- Comment les organisateurs peuvent-ils avoir une idée de la fréquentation du site ?
Le nombre de visiteurs est évalué par des jauges mises en place pour les spectacles.

- Un habitant se plaint de l'enchaînement des manifestations sur le Bassin, trop nombreuses à son goût, tandis qu'un autre s'en réjouit.

- Où peut-on se procurer le programme ?

Il sera publié une semaine avant dans Télérama et Direct Soir, et mis en ligne sur le site (<http://evenement.spectaculaire.com/>) à compter du 1^{er} septembre.

- Faudra-t-il réserver ?

Il suffira de se présenter spontanément. Les présentations dureront 1/2h.

Les correspondants de nuit

- En présence de Jean-Christophe DAUBA, adjoint au chef du bureau des correspondants de nuit.

Dispositif mis en place depuis le 21 juin 2011 sur le Bassin de la Villette, afin de soulager le quotidien des riverains qui se plaignent de nuisances dues à la forte fréquentation du Bassin et particulièrement l'été. D'autres mesures ont été prises telles que l'instauration d'un arrêté interdisant la consommation et la vente d'alcool dans cette zone après 22h, l'installation de six triples urinoirs disposés sur les deux quais du Bassin, en plus des deux sanisettes fixes, renforcement des prestations de balayages et du nombre de réceptacles de propreté (qui passent de 60 à 109 unités), amélioration de la collecte et implantation d'une deuxième colonne à verre.

Les correspondants de nuit étaient donc très attendus de la population des quartiers Bassin de la Villette et Flandre-Aubervilliers. Leur périmètre d'intervention est délimité par le boulevard de la Villette, la rue Louis Blanc, le quai de Valmy, le boulevard de la Chapelle, la rue d'Aubervilliers jusqu'au 104, la rue de Soissons, le quai de la Seine et le quai de la Loire. (voir le plan sur le site de la Mairie du 19^{ème} : http://x19-mairie19.apps.paris.fr/mairie19/jsp/site/Portal.jsp?document_id=1573&portlet_id=99).

Ils vont sensibiliser les usagers et les commerçants, mais c'est la police qui veille à son respect.

- Un habitant du 94 quai de la Loire se plaint du fait que le parking de son immeuble est utilisé comme urinoir les soirs d'été.

La Mairie du 19ème a mis en place des urinoirs sur le Bassin de la Villette pour les usagers.

- Pour quoi ne pas étendre les horaires des CDN au-delà de minuit ?

Il faut tenir compte des conditions de travail des agents qui doivent regagner leur domicile en banlieue pour la plupart.

- En cas de problème dans un parking sous-terrain, les CDN peuvent-ils intervenir ?

Pour des raisons de sécurité, ils n'interviennent pas dans les caves et sous-sols.

Présentation de Paris-Plages

- En présence de M. DUVERNOIS, régisseur sur le Bassin de la Villette

Cette année, de nombreuses animations sont proposées : babyfoot, pétanque, pédalo, sphère gonflable, voilier, barque. Il sera même possible de s'initier au surf grâce à une « machine à vagues » située sur le quai de la Loire.

Questions / remarques :

- « Paris-Plages » est à l'origine de nuisances sonores toute la nuit.

Les activités cessent à 20h en semaine et 22h le week-end, et les équipements sont fermés à minuit et placés sous la surveillance des vigiles. Certes, les quais peuvent être propices à des rassemblements festifs mais ce sont des espaces publics hors de la responsabilité de « Paris-Plages ». Les CDN seront là pour rappeler aux usagers un peu trop bruyants de ne pas gêner les riverains.

- Les cours de danse sont très bruyants, et dépassent souvent les horaires.

Ils ne dépassent pas 20h en semaine et 22h le week-end et la musique n'est pas amplifiée. L'équipe de « Paris-Plages » sera disponible au 39 quai de la Loire pour accueillir les usagers et riverains. M. DUVERNOIS est joignable au 06 80 03 14 08.

- D'où vient le sable ?

C'est un partenariat avec la société Lafarge.

Bureau des Conseils de quartier

01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85

5/7 place Armand Carrel - 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

